

maintenant. Je ne peux voir comment le député de Lapointe peut parler ainsi au nom de la jeunesse canadienne-française.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé au nom de la jeunesse canadienne-française, pas du tout.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! La traduction n'était peut-être pas exacte. En ce cas, bien entendu, j'accepterai l'explication fournie par l'honorable député de Drummond-Arthabaska.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas dit: toute la jeunesse canadienne-française; j'ai dit: partout où l'on va, on rencontre des jeunes étudiants qui nous disent leur désappointement, à l'heure actuelle, envers nos politiciens, parce qu'on avait confiance au député de Drummond-Arthabaska, mais que ce dernier est devenu comme les autres depuis qu'il est libéral.

C'est cela que j'ai dit. Que le député de Drummond-Arthabaska retourne dans la province de Québec, de temps en temps, et il constatera par lui-même ce qu'on pense de lui. C'était un homme qui avait un brillant avenir, mais dès qu'il est devenu libéral, il a changé.

M. Caouette: Cela a faussé son avenir.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ces propos n'ont absolument rien à voir avec le sujet présentement à l'étude, et j'espère que vous rappellerez le député de Lapointe à l'ordre.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Je pense que le point soulevé par l'honorable député de Drummond-Arthabaska est valable. Je proposerais à l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) de se borner au principe du bill auquel nous faisons présentement subir la deuxième lecture.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je vous remercie, mais en relisant le hansard, vous constaterez que c'est le député de Drummond-Arthabaska qui a fait les premières interventions qui n'étaient pas conformes au Règlement; c'est lui-même qui s'est placé hors du sujet et est allé à côté de la voie. C'est lui qui retarde le débat par ses nombreuses interventions.

En terminant, je voudrais dire que nous approuvons le rôle de nos universités et de nos collèges. Dès qu'ils seront unis, ils pourront s'adresser avec plus de force au gouvernement fédéral pour dénoncer son attitude à

différents niveaux. Ils seront plus forts dans leurs revendications et pour demander que les provinces aient une plus grande source de revenu, de façon à être en mesure de satisfaire aux besoins prioritaires de l'éducation, à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est six heures.

(Traduction)

Mlle Jewett: Le vote, le vote!

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(Texte)

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pas avoir plus de temps à ma disposition pour parler d'un sujet qui intéresse tous les Canadiens du pays.

Je peux dire que je suis en faveur de ce bill, mais j'aimerais quand même poser quelques questions pour éclaircir certains petits détails qui me semblent obscurs dans le bill lui-même; ces détails sont peut-être inclus dans le bill, mais, en le lisant, je ne les ai pas vus. J'aimerais donc avoir de plus amples explications sur le bill.

Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à interrompre ici mes remarques, mais je dois vous faire remarquer qu'il est six heures.

(Traduction)

Mlle Jewett: Obstruction systématique!

M. Grégoire: Eh bien, vous en parlez.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! L'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire est expirée.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LE DRAPEAU

MOTION VISANT À L'ADOPTION DU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Batten tendant à l'adoption du 6^e rapport du comité spécial du drapeau canadien présenté à la Chambre le jeudi 29 octobre 1964.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Nous avons maintenant atteint le stade où il nous faut décider si oui ou non nous allons approuver le rapport qu'a soumis le comité du drapeau.

Il va sans dire qu'avant que l'on procède à une mise aux voix à ce sujet, on devrait